



VILLE DE MARANGE-SILVANGE

12, rue de l'Abani - 57535 - Tél. 03 87 34 61 70 - Fax 03 87 34 61 75
Email : accueil@mairie-marange-silvange.fr

ARRETE N°70/2026

Le Maire de la Commune de MARANGE-SILVANGE,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la Route et notamment ses articles R 44 et R 225,
- VU le Code de la Route et notamment ses articles L325-1, L 325 et L 325-11,
- VU l'arrêté ministériel du 31 juillet 2022, relatif aux conditions de mise en œuvre de la signalisation routière,

CONSIDERANT, qu'il y a lieu de réglementer le stationnement au droit du 93, rue du Haut de la Marche, afin de permettre des travaux de reprise sous œuvre, réalisés par la société SOLINJECTION, sise 77 rue de Metz 57140 SAULNY, pour Monsieur CERRONE.

ARRETE

Article 1^{er} : Du jeudi 21 mai 2026 au vendredi 05 juin 2026, le stationnement de tout véhicule sera interdit au droit du 93, rue du Haut de la Marche, afin de permettre le stationnement d'un camion appartenant à la société SOLINJECTION et servant à la réalisation de travaux de reprise sous œuvre, suite à un arrêté de catastrophe naturelle sécheresse.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par la société afin de permettre l'application du présent arrêté, qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbal et transmises aux tribunaux compétents.

Article 4 : La Gendarmerie et la Police municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Marange-Silvange, le 19 mai 2026

Le Maire,
Yves MULLER



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Notifié le